Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

C6 : Expression et communication écrites et orales, épreuve écrite

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-INFO-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0 indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Synthèse de documents sur les conditions d'un échange véritable (3 questions) **Page 3**

2. Écriture personnelle sur la communication numérique (1 question) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://licence-info.fr/assets/annales/licence-info/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Informatique - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse de documents sur les conditions d’un échange véritable

Le corpus rapproche une formule de Montaigne sur le rôle de l’écoute et un texte consacré aux atouts et aux limites des échanges numériques. Le candidat repère la place de l’interlocuteur, confronte les conditions de compréhension et les obstacles, puis rédige une synthèse objective.

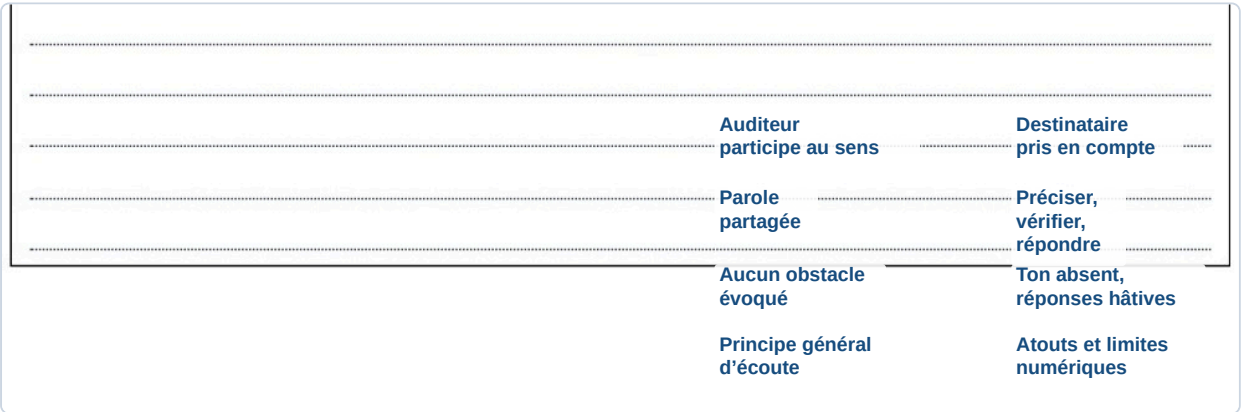
Repérage des idées

Question 1.1. Repérez dans chacun des deux documents les idées principales relatives à la participation de l’interlocuteur et aux conditions d’une communication effective. Appuyez votre repérage sur des éléments précis du corpus.

Axe de confrontation	DT 1 : Montaigne	DT 2 : Échanger en ligne
Place de l’interlocuteur	L’auditeur participe au sens de la parole.	Le destinataire est pris en compte et peut répondre.
Conditions favorables	La parole est partagée entre celui qui parle et celui qui écoute.	Préciser son propos, vérifier la compréhension et laisser répondre.
Limites ou obstacles	Aucun obstacle particulier n’est évoqué.	Ton, gestes et hésitations absents ; réponses hâtives ; attention dispersée.
Convergence ou différence	Écoute et parole sont indissociables.	Même rôle de l’écoute, avec des possibilités et des limites propres au numérique.

Dans le DT 1, la formule répartit la parole entre locuteur et auditeur : celui qui écoute participe à la réalisation et au sens de l’échange. Le DT 2 transpose cette réciprocité aux pratiques numériques : tenir compte du destinataire, vérifier la compréhension et lui laisser la possibilité de répondre favorisent un échange effectif. Le premier énonce un principe général ; le second le décline en conditions concrètes et en relève les fragilités.

DR 1 complété : confrontation des documents



✓ RÉPONSE À RETENIR

Dans les deux textes, l’écoute contribue au sens de l’échange. Le DT 2 précise les pratiques qui la favorisent et les obstacles numériques.

Confrontation des documents

Question 1.2. Présentez les convergences et les différences entre les documents concernant les effets des échanges médiatisés et les obstacles à la compréhension mutuelle.

Les deux documents soulignent que la compréhension exige la participation de l'interlocuteur : transmettre une parole ou disposer d'un canal ne suffit pas. Le DT 2 montre que le numérique accélère les échanges à distance, élargit l'accès à la parole et facilite la coopération. L'écrit peut aussi laisser le temps de réfléchir et permettre une participation à son rythme. Mais les messages brefs privent parfois l'échange du ton et des gestes ; les réponses immédiates et les notifications dispersent l'attention. Le DT 1 pose le principe de l'écoute sans traiter des médias ni de ces obstacles.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Convergence : l'écoute est nécessaire à la compréhension. Différence : le DT 2 détaille les avantages et les obstacles du numérique, absents du DT 1.

Rédaction de la synthèse

Question 1.3. Rédigez une synthèse complète de 400 à 500 mots, organisée selon une progression claire, qui confronte les documents et reformule leurs idées avec précision. N'introduisez aucun avis personnel ni apport extérieur au corpus et ne juxtaposez pas deux résumés séparés. Indiquez le nombre de mots à la fin.

Les deux documents interrogent les conditions d'un échange qui ne se limite pas à la transmission d'un message. Dans les *Essais*, Montaigne affirme : « La parole est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute. » La formule attribue à l'auditeur une part essentielle : sa participation contribue à la réalisation et au sens de l'échange. Le second document applique cette exigence aux communications numériques, dont la qualité dépend aussi de l'attention accordée aux interlocuteurs.

Les textes se rejoignent donc sur le rôle actif de la personne qui reçoit la parole. Chez Montaigne, l'écoute n'est pas un simple complément : elle participe à la production du sens. Le DT 2 détaille les pratiques permettant de soutenir cette réciprocité : formuler clairement son propos, tenir compte du destinataire, vérifier la compréhension et laisser à chacun la possibilité de répondre. La compréhension exige ainsi une attention réelle, non la seule présence devant un écran ou la disponibilité d'un canal.

Le texte contemporain présente d'abord les possibilités offertes par les outils numériques. Ils rendent possibles des échanges rapides malgré la distance, la transmission d'un message à plusieurs destinataires, des réunions entre participants éloignés et la poursuite d'une discussion après une rencontre. Ces usages élargissent l'accès à la parole et facilitent la coopération. En outre, la conversation écrite peut laisser le temps de réfléchir avant de répondre, conserver une trace des idées et permettre à chacun de participer à son rythme. Elle offre donc des modalités utiles, sans que celles-ci suffisent à établir la compréhension.

Cependant, le DT 2 souligne que la médiation numérique comporte des obstacles. Un message bref ne restitue pas toujours le ton, les gestes ou les hésitations, pourtant utiles pour interpréter une intention. Une réponse immédiate peut réduire le temps consacré à vérifier une information ou à considérer le point de vue d'autrui. De

plus, plusieurs conversations et notifications simultanées dispersent l'attention. La connexion ne garantit donc ni une écoute attentive ni une interprétation commune. Le document ne présente toutefois pas ces limites comme inévitables et refuse d'opposer mécaniquement les échanges en ligne et ceux en présence.

La différence entre les documents tient à leur objet et à leur degré de précision. Montaigne formule un principe général de partage entre celui qui parle et celui qui écoute, sans analyser les supports ni nommer d'obstacles particuliers. Le DT 2 examine un canal contemporain : il en décrit à la fois les bénéfices, les risques et les conditions d'un usage favorable. Il invite à préciser le propos, à vérifier ce qui a été compris et à ménager à chacun une possibilité de réponse. Les outils ne créent pas d'eux-mêmes confiance ou compréhension ; ils peuvent les soutenir si les personnes instaurent un cadre et accordent une attention réelle à l'échange. Ainsi, un échange véritable repose sur la participation des interlocuteurs, tandis que le numérique en élargit les possibilités sans en assurer la réussite.

Nombre de mots : 476.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Un échange véritable repose sur la participation et l'écoute. Le numérique en élargit les possibilités, mais la compréhension dépend du cadre et de l'attention des interlocuteurs.

2. Écriture personnelle sur la communication numérique

Le candidat réfléchit à la capacité des outils numériques à améliorer la compréhension entre les personnes. Il mobilise ses lectures, ses connaissances ou son expérience pour examiner les possibilités et les risques, puis défend une position nuancée à l'aide d'exemples.

Essai argumenté

Question 2.1. Répondez à la question « Les outils numériques nous permettent-ils de mieux nous comprendre ? » dans un texte argumenté de 500 à 700 mots. Examinez les possibilités offertes par ces outils ainsi que leurs limites ou risques pour la qualité des échanges, développez une position nuancée soutenue par des exemples précis et concluez en répondant clairement à la question. Indiquez le nombre de mots à la fin.

Les outils numériques occupent une place importante dans nos échanges : messageries, visioconférences et espaces collaboratifs rapprochent des personnes éloignées. Pourtant, transmettre un message ne suffit pas à se comprendre. Ces outils peuvent améliorer la communication s'ils favorisent la participation et l'attention, mais la rapidité et la multiplication des sollicitations peuvent aussi la fragiliser. Ils sont donc utiles sans remplacer l'écoute et l'effort de clarification.

Leur premier atout est de faciliter les échanges malgré la distance. Dans un groupe universitaire, un document partagé permet à plusieurs étudiants de proposer des idées, de commenter le travail et de suivre les modifications. Une visioconférence réunit des personnes qui ne peuvent se déplacer, tandis qu'une messagerie permet de poser une question entre deux cours. Ces moyens élargissent l'accès à la parole et rendent la coopération plus souple. L'écrit peut également aider les personnes qui hésitent à intervenir en public : elles disposent d'un autre espace pour exprimer leur point de vue.

Les outils numériques peuvent aussi donner du temps à la réflexion. Avant d'envoyer un courriel, on peut relire son propos et en préciser la formulation. Une trace écrite permet ensuite de retrouver une consigne ou de vérifier une décision. Par exemple, dans un projet collectif, un compte rendu partagé précise les tâches confiées à chacun et limite les souvenirs contradictoires. Cette possibilité de conserver et de consulter les informations favorise la compréhension, à condition que le message soit clair et que ses destinataires le lisent attentivement.

Mais les échanges à distance perdent parfois des indices utiles. Un message bref ne transmet pas toujours le ton, le regard ou l'hésitation qui permettent de distinguer une plaisanterie d'un reproche. Un simple « d'accord » peut ainsi sembler froid alors qu'il ne l'est pas. À l'oral, une visioconférence restitue certains signes, mais les problèmes de son ou d'image peuvent gêner leur interprétation. Face à une demande ambiguë, une réponse rapide risque d'aggraver le malentendu si personne ne prend le temps de demander une précision.

La disponibilité permanente constitue une autre limite. Notifications et conversations simultanées dispersent l'attention : être connecté ne signifie pas écouter. On peut lire un message tout en répondant à autre chose, ou réagir avant d'avoir considéré le point de vue de l'autre. De plus, une information inexacte peut être relayée rapidement et brouiller la discussion. La facilité de publier ne garantit donc ni la fiabilité de ce qui circule, ni la qualité de la réponse. Un échange efficace exige aussi de vérifier les faits et de ne pas confondre vitesse et compréhension.

Il ne faut toutefois pas opposer systématiquement les échanges numériques aux rencontres en présence. Chaque moyen convient à des situations différentes. Un écrit partagé est pratique pour organiser un travail et garder une trace des décisions ; une conversation de vive voix peut mieux convenir à un désaccord sensible, car chacun peut demander immédiatement une explication. Dans les deux cas, les interlocuteurs doivent préciser leur propos, tenir compte du destinataire, vérifier ce qu'ils ont compris et laisser à chacun la possibilité de répondre. Cette attention réciproque rejoint l'idée de Montaigne selon laquelle la parole dépend aussi de celui qui l'écoute.

Ainsi, les outils numériques nous permettent parfois de mieux nous comprendre : ils rapprochent, facilitent la participation et conservent des informations utiles. Mais ils ne produisent pas à eux seuls la confiance ni l'écoute. La qualité de l'échange dépend des usages, du choix du canal et de l'attention portée aux autres. Employés avec discernement, ils enrichissent la communication ; utilisés sans clarification ni écoute, ils transmettent des messages sans garantir leur compréhension. Nombre de mots : environ 570.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les outils numériques facilitent la participation et la coopération, mais ne garantissent pas la compréhension. Leur efficacité dépend d'une expression claire, d'une écoute attentive et du choix d'un moyen adapté à la situation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve écrite de C6, session 2026, code 26-LIC-INFO-EP1, dure 3 heures et comporte un coefficient indicatif de 3,0. En deux parties notées chacune sur 10, elle évalue la confrontation de documents et l'argumentation écrite autour de la communication : la parole et l'écoute chez Montaigne, puis les possibilités et limites des échanges numériques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour Montaigne, la parole appartient autant à celui qui parle qu'à celui qui écoute.
- La présence d'un canal numérique ne garantit pas la compréhension ni une écoute attentive.
- Les échanges numériques facilitent la communication à distance, la coopération et la réflexion avant de répondre.
- Préciser son propos, considérer le destinataire et vérifier ce qui a été compris favorisent la qualité de l'échange.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confrontez les documents selon leurs idées communes et leurs différences, sans avis personnel ni apport extérieur.
- Distinguez les possibilités du numérique des obstacles liés au ton, aux réponses immédiates et aux sollicitations de l'attention.
- Respectez les longueurs : 400 à 500 mots pour la synthèse et 500 à 700 mots pour l'essai.
- Indiquez le nombre de mots à la fin de chaque production et relisez la clarté, la cohérence et la langue.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la synthèse de documents ?

Repérez les idées de chaque document selon les axes proposés, puis identifiez convergences et différences. Organisez votre texte par idées, reformulez sans avis personnel et restez dans le corpus. Le tableau DR 1 peut préparer la confrontation, mais ne remplace pas la synthèse.

Q : Comment traiter les limites de la communication numérique ?

Montrez que l'absence du ton, des gestes ou des hésitations peut compliquer l'interprétation. Analysez aussi les réponses trop rapides et les distractions, puis considérez les pratiques qui soutiennent l'échange : préciser son propos, écouter et vérifier la compréhension.

Q : Comment répartir le temps pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 3 heures et le sujet ne fixe pas de répartition officielle du temps. Prévoyez du temps pour confronter les documents, rédiger les deux productions dans leurs limites de mots et relire chacune, notamment le décompte final.

Q : Quels critères sont indiqués pour évaluer les productions ?

Le sujet demande une expression de qualité, un vocabulaire précis, une argumentation cohérente et le respect des consignes. Pour l'essai, il précise aussi la pertinence de la réflexion, la construction de l'argumentation, la qualité des exemples et la maîtrise de l'écrit.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licence-info.fr/assets/annales/licence-info/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Informatique - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Informatique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.